



**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CONSEIL DES MINISTRES REUNI A MARRAKECH
SOUS LA PRESIDENCE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU L'ASSISTE
LE 1^{er} JOURADA II 1440 (7 FEVRIER 2019)**

*

I- LE CONSEIL A APPROUVE LES PROJETS DE TEXTES SUIVANTS :

✚ Projets de décrets relatifs au domaine militaire :

- 1. Projet de décret n° 2.19.46** fixant les modalités d'application de la loi n° 44.18 relative au service militaire.
- 2. Projet de décret n° 2.19.47** fixant les soldes et les avantages alloués aux appelés accomplissant le service militaire et aux réservistes rappelés.

✚ Accords internationaux :

- 1. Accord de siège** relatif à l'établissement du siège de l'Observatoire Africain des Migrations à Rabat, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et l'Union Africaine, fait à Marrakech le 10 décembre 2018.
 - **Projet de loi n° 01.19** portant approbation de cet Accord.
- 2. Accord** pour l'hébergement de l'Unité de coordination régionale (UCR) conformément de l'annexe I de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Secrétariat Général de ladite convention, représenté par sa Secrétaire Exécutive, fait à Rabat le 19 juillet 2017, et son Accord complémentaire entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Secrétariat Général de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, fait à Rabat le 7 décembre 2017.
 - **Projet de loi n° 104.18** portant approbation de ces deux Accords.
- 3. Accord de pays hôte** relatif à l'établissement du bureau national pour le Royaume du Maroc, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et l'Organisation des Nations Unies représentée par le programme des Nations Unies pour les établissements humains, fait à Rabat le 11 mai 2016.
 - **Projet de loi n° 07.19** portant approbation de cet Accord.
- 4. Accord** sur le régime des Ecoles Britanniques au Maroc, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, fait à Londres le 5 juillet 2018.
 - **Projet de loi n° 90.18** portant approbation de cet Accord.
- 5. Accord** relatif aux services aériens, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de l'Inde, fait à New Delhi le 19 septembre 2018.
 - **Projet de loi n° 97.18** portant approbation de cet Accord.

6. **Accord** d'extradition, entre le Royaume du Maroc et la République de l'Inde, fait à New Delhi le 13 novembre 2018.
 - **Projet de loi n° 99.18** portant approbation de cet Accord.
7. **Accord** sur l'assistance juridique en matière pénale entre le Royaume du Maroc et la République de l'Inde, fait à New Delhi le 12 novembre 2018.
 - **Projet de loi n° 100.18** portant approbation de cet Accord.
8. **Accord** de coopération juridique et judiciaire en matière civile et commerciale, de notification des plis et documents judiciaires, des commissions rogatoires et d'exécution des jugements, ordonnances et sentences arbitrales entre le Royaume du Maroc et la République de l'Inde, fait à New Delhi le 12 novembre 2018 .
 - **Projet de loi n° 103.18** portant approbation de cet Accord.

II- NOMINATIONS :

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution, et sur proposition du Chef du gouvernement et à l'initiative des ministres concernés, ont été nommés les responsables suivants :

- (6) walis et (15) gouverneurs ;
- (9) Ambassadeurs ;
- la Présidente du Directoire du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social ;
- le Directeur Général du Fonds « Ithmar Al Mawarid » anciennement dénommé « Fonds Marocain de Développement Touristique » ;
- le Directeur Général de l'Agence de Développement du Digital.